République Française
COMMUNE DE SIGEAN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers	
présents :	22
votant :	26
en exercice :	27

L'an deux mille cinq
Le Mardi 12 Avril à 19H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur Claude PONCET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : Mercredi 06 Avril 2005.

Présents : Claude PONCET, Maire, Georgette BARROT, Jeannine BARSCZUS, Marc PALA, Annie BOUDART, Josiane BOYER, Cédric CARBOU, Xavier CARBOU, Franck GUITOU-MOURGUES, Emilie HODIESNE, Guy LEPRIOL, Guy MALCURAT, Marie-Claude MILA, Didier MILHAU, Lucie MOLINO, Jacques MOURRUT, Antoine PASCUAL, Sylvie PAULET, Corinne PETIT, Bernard SORBIER, Mersaka TENA, Claude BIGOU.

Représentés : Guy BILLER par Cédric CARBOU, Denise PRADEL par Jeanine BARSCZUS, Jacques ROBERT par Jacques MOURRUT, Laurence VILA par Claude BIGOU.

Absent : Eric LAFFON

Cédric CARBOU est désigné secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le conseil approuve le compte-rendu du 22 février 2005.

C.BIGOU, G.MALCURAT, D.MILHAU, J.MOURRUT, J.ROBERT, L.VILA, votent contre.

I Fiscalité : Taux communaux 2005.

Mme BARSCZUS, après avoir rappelé la stagnation des taux depuis près de 10 ans, présente le contexte actuel :

- Désengagement de l'Etat
- Augmentation des charges communales
- Accroissement de la population
- Dégradation attendue des finances des collectivités locales
- Nécessité d'anticiper les besoins de financement pour faire face au vieillissement des structures communales.
- Charges de personnel accrues (fin des emplois-jeunes, journée de solidarité, hausse des salaires…)
- Ouverture de nouveaux services
- Remboursement de l'importante dette communale.

Ceci aboutit au constat d'un besoin de ressources pour faire face aux compétences communales et aux rigidités structurelles.

La hausse de la fiscalité est un moyen indispensable au service de l'action publique, même si ce n'est pas une mesure populaire. L'augmentation du taux de la taxe professionnelle permettra de compenser la stagnation des bases mais également d'anticiper les modifications attendues de cette taxe sans pénaliser la commune.

La diminution des services à la population et le recours massif à l'emprunt n'étant pas envisageables, il est proposé d'utiliser le levier de la fiscalité directe.

Les taux proposés sont les suivants :

- Taxe d'habitation	14,65 %
- Taxe foncière (bâti)	23,58 %
- Taxe foncière (non bâti)	81,87 %
- Taxe professionnelle	14,48 %

J. MOURRUT rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire seule la hausse du taux de la taxe professionnelle avait été évoquée.

Il déclare être contre cette augmentation, la plus importante depuis 25 ans.

Une discussion s'engage sur les ratios, la population D.G.F. et la dette communale.

J. BARSCZUS expose , pour 2005, la baisse des ratios par habitant en ce qui concerne les dotations de l'Etat.

G. MALCURAT demande des précisions sur cette hausse des taux.

Le conseil approuve les taux proposés.

C. BIGOU, G. MALCURAT, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, L. VILA, M. TENA, votent contre.

II Finances : Budget primitif 2005 : Budget général M.14.

J.BARSCZUS présente le projet de budget primitif et propose le vote au niveau du chapitre :

Fonctionnement :

- *Dépenses principales :*

Charges à caractère général	866 400 €
Charges de personnel	1 879 780 €
Charges de la gestion courante	475 942 €
Charges financières	280 000 €
Virement à la section d'investissement	679 000 €

- *Ressources principales :*

Produits des services et du domaine	152 759 €
Impôts et taxes	2 002 907 €
Dotations et Subventions	1 554 555 €
Autres produits	246 200 €

Cette section s'équilibre à …… 4 290 388 €

Investissement :

- *Dépenses principales :*

Remboursements d'emprunts	549 000 €
Acquisition matériel et divers	118 000 €
Travaux bâtiments	411 062 €
Voirie et réseaux divers	458 000 €
Autres travaux	30 000 €

- *Recettes principales :*

Virement de la section de fonctionnement	679 000 €
F.C.T.V.A.	130 000 €
Emprunt	550 000 €

Cette section s'équilibre à …… 3 363 603, 87 €
(R.A.R. inclus)

J. MOURRUT demande des précisions sur le crédit supplémentaire de 86 000 € au chapitre 11.

J. BARSCZUS indique que la commune doit prévoir l'augmentation de certaines charges (assurances, carburants,…).

L'emprunt, les amortissements et l'état des immobilisations joint au budget, sont ensuite évoquées.

III Finances : Budget primitif 2005 : Budget Eau / Assainissement M.49.

J. BARSCZUS présente le projet de budget primitif et propose le vote au niveau du chapitre.

La section de fonctionnement s'équilibre à : 242 069,54 €

La section d'investissement s'équilibre à : 911 743,94 €

Le conseil approuve ce budget.
C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, L. VILA s'abstiennent.
G. MALCURAT vote contre.

IV Finances : Budget primitif 2005 : Budget Pompes Funèbres M.4.

J. BARSCZUS présente ce projet de budget qui s'équilibre en fonctionnement à la somme de : 2 421,90 €

Le conseil approuve ce budget.
G. MALCURAT s'abstient.

V Finances : Délégation de pouvoir au Maire pour la réalisation d'emprunts durant l'exercice 2005.

- **Budget général M.14**
- **Budget Eau / Assainissement**

Monsieur Le Maire propose au conseil de l'autoriser, comme cela avait été fait pour l'exercice 2001, à réaliser les emprunts prévus aux budgets M.14 et M.49, si nécessaire.

J. MOURRUT estime que cette délégation est déjà attribuée et qu'il n'y a pas à procéder au vote.

C. PONCET précise que cette délégation concerne les emprunts prévus au budget de l'exercice en cours, 2005.

L'assemblée approuve cette délégation.
C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, L. VILA , G. MALCURAT s'abstiennent.

VI Finances : Admissions en non-valeur.

Le conseil approuve l'admission en non-valeur de certains titres de recettes, émis en 1996, 2001 et 2002, pour un montant total de 1 394,72 €, et qui n'ont pas été encaissés.

J. MOURRUT fait remarquer le rôle du percepteur qui n'a pas recouvré ces recettes.

C. BIGOU, G. MALCURAT, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, L. VILA votent contre.

VII Fiscalité : Délégation au Syndicat Intercommunal de la Berre et du Rieu.

J. BARSCZUS indique que de nombreuses communes ont recours à la fiscalisation pour les participations aux organismes intercommunaux.

Elle propose au conseil de fiscaliser la participation communale au Syndicat Berre et Rieu.

J. MOURRUT estime que cette démarche est un impôt déguisé.

Le conseil donne son accord.

C. BIGOU, G. MALCURAT, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, L. VILA votent contre.

VIII Station d'épuration : Avis sur enquête publique du dossier de demande d'autorisation au titre des articles L.214.1 à L.214.6 du Code de l'Environnement.

C. PONCET propose au conseil d'émettre un avis favorable à cette enquête publique qui permettra d'autoriser le rejet en mer de la future station d'épuration.

D. MILHAU émet un avis très favorable mais regrette que cette enquête soit réalisée aussi tardivement, le projet n'ayant pas évolué depuis l'an 2000.

Monsieur Le Maire s'étonne de cette remarque compte-tenu du travail effectué par le maître d'œuvre : la D.D.E..

J. BARSCZUS montre à l'assemblée une partie du volumineux dossier.

Des précisions sont fournies sur le projet de financement.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour émettre un avis favorable.

IX Station d'épuration : Avis sur enquête publique relative à la révision simplifiée du P.O.S..

Le conseil émet à l'unanimité un avis favorable pour l'enquête publique relative à la révision simplifiée du P.O.S.. Cette révision doit contribuer à obtenir le permis de construire de la future station d'épuration.

X Station d'épuration : Mise en place de la procédure de marché public.

C. PONCET rappelle que les travaux de construction de la station d'épuration seront réalisés en trois tranches :

1. Réseaux de liaisons
2. Station d'épuration
3. Traitements complémentaires

Il propose d'élargir la commission d'appel d'offres mise en place le 27 avril 2001 avec certains membres en raison de leur compétence sur ce dossier.

Il propose également de mettre en place les procédures de marchés publics comme suit :

Tranche I : Appel d'offres restreint

Tranche II : Dialogue compétitif

Des précisions sur la procédure de la 2ème tranche sont fournies à l'assemblée.

Le conseil approuve à l'unanimité les propositions sus-énoncées.

XI <u>Délégation de services publics : mise en œuvre de la procédure de résiliation des contrats d'affermage « Eau Potable » et « Assainissement »</u>.

C. PONCET rappelle que la commune est actuellement en contrat de délégation de services, depuis 1991, pour l'assainissement et l'eau potable. Le délégataire est la Compagnie Générale des Eaux et ce pour une durée de 25 ans.

En vue de l'intégration de la future station d'épuration, il propose de mettre en œuvre l'étude de la résiliation éventuelle des dits contrats.

Ceci afin soit de réviser les contrats en cours, soit de mettre en concurrence différents prestataires.

J. MOURRUT indique qu'il est radicalement contre une résiliation directe des contrats.

C. PONCET répond que ce n'est pas le cas mais que la procédure doit permettre d'étudier plusieurs éventualités.

Le conseil autorise la mise en œuvre de la procédure.

C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, L. VILA votent contre.

G. MALCURAT s'abstient.

XII <u>Intercommunalité : Modification des statuts du Syndicat Berre et Rieu.</u>

Le conseil approuve la modification des statuts du Syndicat Berre et Rieu.

G. MALCURAT s'abstient.

XIII <u>Personnel communal : Modification du tableau de l'effectif</u>.

Le conseil accepte :

- Le renouvellement d'un service à temps partiel (50 %) pour un poste de conducteur spécialisé 2ème niveau.
- La suppression d'un poste d'agent technique qualifié (au 01/04/05).
- La création d'un poste d'agent technique principal (au 01/04/05).

G. MALCURAT vote contre.

XIV Sortie scolaire Lycée Diderot : Participation communale.

Le conseil approuve à l'unanimité une participation de 30 € pour trois enfants de la commune qui participeront à un projet scolaire au lycée Diderot de Narbonne.

J. MOURRUT trouve anormale la demande de la direction de l'école maternelle qui sollicite une participation de 3 € auprès des familles.

XV Voirie : Attribution de noms.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité pour l'attribution de noms à deux portions de voies ouvertes au public :

- Impasse Sainte-Anne
- Ruelle de la Croix des Bergers.

XVI Piscine municipale : Modification du Plan d'Organisation de la Surveillance et des Secours :P.O.S.S..

L'assemblée approuve à l'unanimité la modification proposée.

D. MILHAU demande des précisions sur l'activité des M.N.S. en relation avec le club de natation, ainsi que sur les horaires durant lesquels fonctionne le double poste.

Affaires diverses

1. Journée de solidarité :

C. PONCET rappelle que conformément à la Loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées, la journée du lundi de Pentecôte, antérieurement non travaillée, a été choisie comme journée de solidarité. Les services municipaux seront donc ouverts ce jour là.

2. Intercommunalité :

C. PONCET propose d'émettre, à l'adresse de la Communauté de Communes Corbières en Méditerranée, les vœux suivants :

- Collecte des encombrants conformément à la compétence de la « collecte et du traitement des déchets ménagers ».
- Création d'une zone d'activités économiques sur la commune.

Ces vœux seront transmis à la C.C.C.M..

3. Urbanisme commercial :

B. SORBIER informe l'assemblée que les chambres consulaires (C.C.I. et Chambre des Métiers) ont décidé « d'exprimer pour une durée de deux ans, une position défavorable sur tous les projets de créations d'extensions et de transfert de surfaces de ventes alimentaires ».

4. Urbanisme : contentieux :

B. SORBIER donne lecture du rejet d'une requête déposée auprès du Tribunal administratif de Montpellier par la Société Roger Vallejo Invest.

5. Travaux : Curage aqueduc Etang-Boyé :

J. BARSCZUS indique à l'assemblée que l'appel d'offres lancé pour les travaux de curage de l'aqueduc de l'Etang-Boyé a été infructueux.

Un procédure négociée a été mise en œuvre pour examiner de nouvelles offres.

6. Travaux garage Port-Mahon :

A. PASCUAL informe l'assemblée que la maîtrise d'œuvre de ce projet a été attribuée à D. SIVADE, Architecte.

7. J. MOURRUT intervient sur l'attribution d'un local communal (Grand'Rue) à une association Sigeanaise et regrette que l'extension du Centre d'hébergement n'ait pas été privilégiée.

   J. BARSCZUS répond que cette association mérite pleinement cette affectation.

8. J. MOURRUT sollicite des informations sur un éventuel projet de caserne de gendarmerie.

   C. PONCET indique qu'il n'y a pas de précisions à fournir à ce jour.

Fin de la séance à 20H45 .

Le Maire :